



CONSEIL COMMUNAL DE BEX  
Commission des finances

---

**Rapport de la Commission des Finances sur le préavis  
2018/11 Acquisition du chalet « Paillasse »  
situé à Bovonne**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le mercredi 14 novembre 2018 dans la salle de la municipalité du bâtiment administratif. Etaient présents Monsieur le Syndic Pierre Rochat, Monsieur le Municipal Jean-François Cossetto ainsi que 6 membres de notre commission, Madame Anna Russo s'étant excusée. Nous remercions Messieurs Rochat et Cossetto pour les réponses apportées à nos questions.

Si le montant de Fr. 150'000.00 n'est pas exorbitant, il faut bien admettre qu'en réalité il s'agit d'un investissement de Fr. 500'000.00 puisque si la Commune acquiert ce chalet, des travaux pour un montant d'environ Fr. 350'000.00 devront être effectués.

En admettant que ce chalet puisse être loué pour un montant de Fr. 10'000.00 par année, sachant qu'il n'est pas accessible en hiver ou alors très difficilement, le rendement brut serait que de 2%.

Au vu de l'état actuel de nos finances dont vous entendrez l'analyse lorsque nous passerons à l'étude du budget, notre commission est convaincue que la Commune ne doit pas faire ce genre de dépenses. Elle remercie la Municipalité d'avoir passé par le Conseil Communal et de ne pas avoir acheté le chalet sans son avis alors qu'elle en aurait eu le droit.



CONSEIL COMMUNAL DE BEX  
Commission des finances

---

Plusieurs investissements prévus au plan financier doivent être repoussés compte tenu de nos finances, nous estimons donc qu'un tel achat est totalement inopportun.

En espérant que vous, Mesdames et Messieurs les conseillers, entendrez nos inquiétudes, notre commission, à l'unanimité de ses membres, vous recommande de refuser ce préavis

Bex, le 5 décembre 2019  
Pour la Commission des Finances  
Marianne Marsden

## Rapport de la Commission ordinaire sur le préavis 2018 / 11 concernant l'acquisition du Chalet La Paillasse, à Bovonne

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ordinaire s'est réunie le 21 novembre 2018, à 18h30 en salle de Municipalité à la Maison de Commune.

Étaient présents : Mmes Anne Bielman, Marielle Kohli, MM. Pierre Echenard, Urs Wenger et Denis Aviolat (1<sup>er</sup> membre).

Pour la Municipalité : M. Jean-François Cossetto.

La commission tient à remercier M. Cossetto pour les précisions apportées sur ce préavis et surtout pour la transparence envers le Conseil, en soumettant ce préavis plutôt que d'acquiescer ce bien dans les compétences financières de la Municipalité.

Il en ressort que le but de la Municipalité est d'être propriétaire de l'ensemble du hameau de Bovonne.

Notre commission n'est pas contre le principe, mais estime que le montant de cet achat et des transformations futures devrait être attribué sur des immeubles communaux utilisés à l'année, dont certains ont besoin d'entretien important.

Le préavis a été préparé sans projet d'utilisation concrète si ce n'est une éventuelle location sans aucun rendement. D'autre part, si la commune ne l'achète pas, l'aspect du bâtiment sera tout de même préservé par le ou les futurs acheteurs, vu son emplacement et sa construction du début du 19<sup>ème</sup> siècle, nous soulignons aussi que ce chalet est au bénéfice d'un Droit Distinct et Permanent de Superficie ( DDP ) qui doit être renouvelé. À cette occasion la Municipalité pourra fixer les règles relatives à sa transformation, son utilisation et ses accès.

### Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission ordinaire vous recommande, à l'unanimité des membres de **refuser** ce préavis.

Pour la Commission ordinaire

Denis Aviolat



Bex, le 1<sup>er</sup> décembre 2018